

3 DONNEES DE BASE

3.1 Veyrier dans le contexte cantonal

La situation singulière de la commune en bordure du canton de Genève, délimitée au nord par l'Arve et à l'est par la frontière française, sollicite une attention particulière aux études territoriales menées des deux côtés de la frontière.

Le plan directeur cantonal 2015 relève d'une étude sur la totalité du territoire genevois, impliquant également des intentions au-delà des limites du canton. Cette analyse cherche à examiner l'évolution de toute la région à moyen et long terme. La qualification des connexions interurbaines avec les villes voisines, les axes de verdure importants et le concept de densification de la couronne suburbaine s'étendent au-delà des limites entre communes, cantons et pays.

Il existe également d'autres réflexions sur le territoire, tels que l'étude "Genève-sud" ou le projet d'aménagement transfrontalier du CRFG (Comité Régional Franco Genevois). Les grandes généralités de ces études sont reconnues et respectées dans la réflexion du plan directeur communal qui propose localement des mesures pour les concrétiser.

Ce chapitre met en parallèle l'ancien plan directeur communal 1991 et le plan directeur cantonal 2015, selon les trois thèmes qui subdivisent l'étude d'aménagement au niveau cantonal, à savoir :

- Affectations
- Déplacements, circulations et transports
- Sites et espaces verts

Cette analyse permet de distinguer les options de développement des deux études territoriales et d'identifier les nouveaux concepts d'aménagement de la commune par rapport aux éléments retenus il y a 15 ans.

Affectations

Plan directeur cantonal 2015

Le plan directeur cantonal 2015 prévoit le développement d'une zone urbaine importante, hors du tissu villageois. Il propose de déclasser la zone agricole des "Grands Esserts" (à moyen et long termes), ainsi qu'un déclassement de la 5ème zone au lieu dit "L'Uche", option qui s'est depuis concrétisée par un déclassement en zone 4b de développement.

Il définit la vocation et l'appartenance de ces nouvelles zones urbaines, tout en proposant des densités en fonction de leur localisation. La réalisation d'habitats collectifs est préconisée, ainsi que l'application de la densité allant jusqu'à 0.4 dans les secteurs de la 5ème zone qui s'y prêtent.

Plan directeur communal 1991

Le plan directeur communal de 1991 prévoit une extension de la périphérie villageoise par densification de la 5ème zone existante. Il n'envisage pas de déclassement de zone, mais des règlements de quartier agissant sur la zone en vigueur.

Il localise et définit les besoins en équipements publics et propose trois sites proches du centre du village en complément des équipements existants, à savoir :

- Les Rasses, réservation de terrains pour la localisation d'un équipement collectif (groupe scolaire)
- Les Carpières, réservation de terrains pour la création d'une salle polyvalente
- L'Uche, création d'un centre médico-social (procédure déjà engagée lors de l'élaboration du plan directeur communal de 1991)

La création d'une zone artisanale est prévue au "Pré des Dames", de part et d'autre de la route de Veyrier. Ce projet implique une modification du régime de la zone en vigueur.

Il démontre la volonté d'une mise en valeur ou d'une protection des sites suivants :

- Le hameau de Vessy
- Le Petit Veyrier
- La ferme de Pinchat (Borel de Seigneux)

Déplacements, circulations et transports

Plan directeur cantonal 2015

Le plan directeur cantonal 2015 préconise l'étude d'un tronçon interquartier Plan-les-Ouates, Troinex appelé "Voie Cottier" (étude de pertinence et d'impact, recherche d'itinéraires). Les conclusions de cette étude ont été reprises dans le cadre de l'étude "Genève-sud".

Par ailleurs, il propose une amélioration de l'offre en transports publics entre Carouge et le village de Veyrier.

Enfin, un parc-relais au centre du village de Veyrier ainsi qu'un second à l'est de la commune à proximité de Sierne, soit aux abords de l'entreprise Maulini, sont proposés.

Plan directeur communal 1991

Le plan directeur communal 1991 définit une série de mesures, afin de diminuer le trafic poids lourds transfrontalier sur la route du Pas-de-l'Echelle qui génère de nombreuses nuisances dans le village.

Il est favorable à une étude pour la création de la "Voie Cottier" avec un tronçon de liaison intercommunal qui relie Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier par la traversée du secteur de Pinchat.

Il exprime le souhait d'un développement du réseau TPG en périphérie du noyau villageois de Veyrier.

Un parc-relais est proposé au centre du village avec une capacité d'environ 100 places de stationnement.

Des pistes cyclables longeant les grands axes de la commune sont étudiées ainsi que certains cheminements piétons, notamment le long des rives de l'Arve et à l'intérieur des quartiers.

Sites et espaces verts

Plan directeur cantonal 2015

Le plan directeur cantonal 2015 préconise la protection et le maintien des pénétrantes de verdure dans l'agglomération genevoise, notamment le long de l'Arve. Il confirme également le tracé de la zone de protection des rives de l'Arve.

L'étude d'une aire de délasserement est proposée sur le site "Sur Pinchat", comprenant principalement des terrains agricoles.

Le site du "Grand-Donzel" est prévu comme espace d'accompagnement, soit un espace public non construit ouvert au public de façon mesurée.

Une surface dévolue à l'agriculture spéciale est définie au sud de la commune.

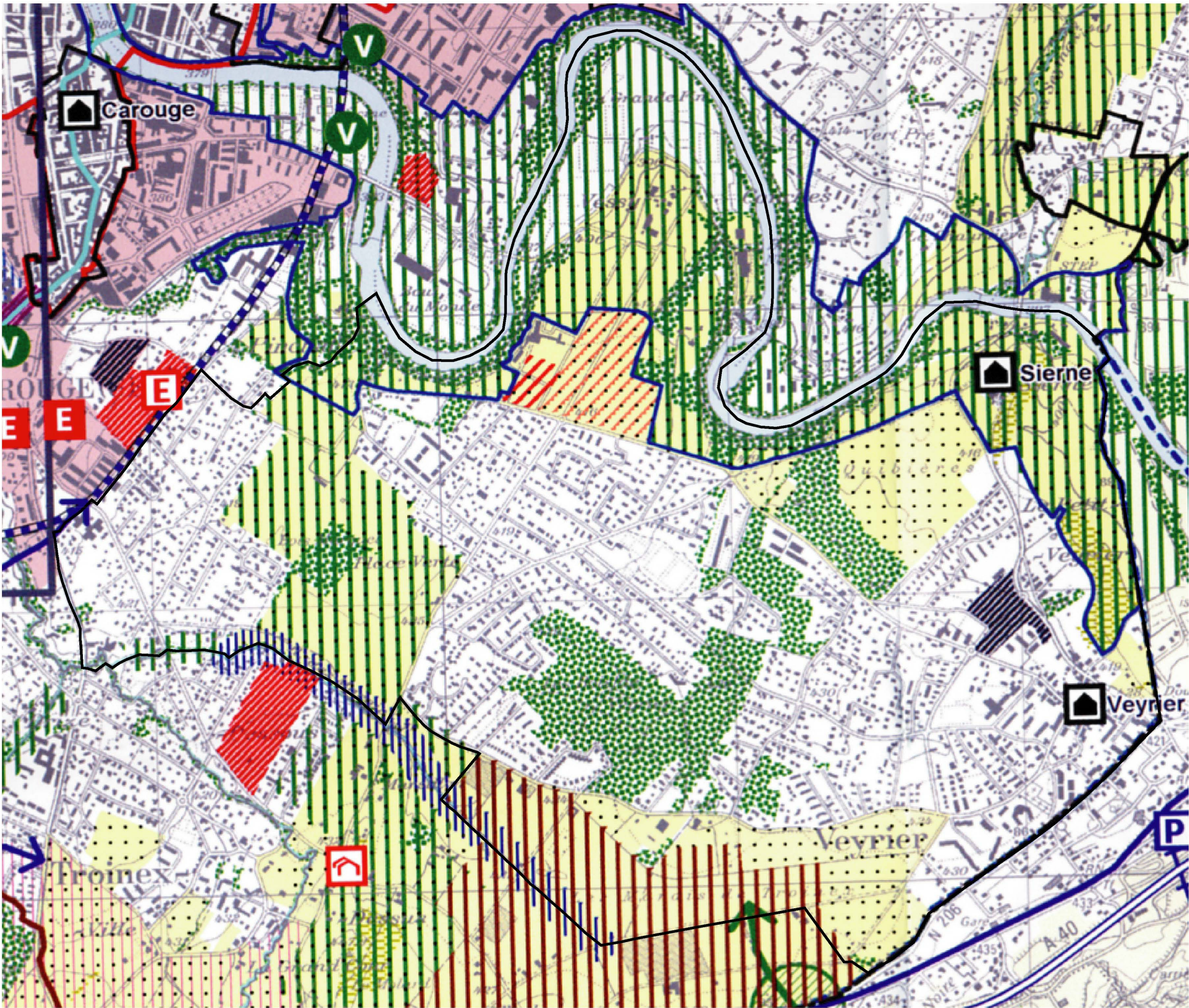
Plan directeur communal 1991

Le plan directeur communal 1991 expose une variante légèrement différente du tracé du périmètre de protection des rives de l'Arve, avec deux poches importantes : sur le plateau de "Vessy" et le site des "Quibières".

L'aire boisée des "Bois Carrés" est proposée comme aire de délasserement. Son rôle d'espace de détente et de promenade étant renforcé tout en prévoyant des mesures de protection de la surface forestière.

Il est défini que l'ensemble de la zone maraîchère au sud de la commune, délimitée par le chemin des Marais, doit être maintenu, ainsi que l'ensemble du territoire communal situé en zone agricole.

La planche n° 2 illustre les directives du plan directeur cantonal 2015 sur le territoire de la commune.



COMMUNE DE VEYRIER
PLAN DIRECTEUR COMMUNAL 2007

3 DONNEES DE BASE
3.1 Veyrier dans le contexte cantonal
3.1 Extrait du plan
directeur cantonal 2015

Planche n° 02

Pénétrante de verdure	
Cadastre forestier	
Zone agricole	
Surface d'assolement	
Sites naturels et paysages protégés	
Aire de délaquement informel	
Parcs	
Secteurs pour l'agriculture spéciale	
Hameau en zone agricole Déclassement voté / à étudier	
Extension urbaine sur zone agricole (moyen et long terme)	
Densification de la 5e zone (villas) par modification de zone sur terrains libres de construction	
Site construit d'importance nationale	
Grands équipements publics en projet / réservation	
Parcs-relais (dès 100 pl.) / à étudier	
Tronçon du réseau routier à étudier	
Division administrative	
Commune de Veyrier	